

Gérer les opérations relatives à la TVA (régime normal)

Nous sommes le 10 avril 200.

Vous effectuez votre période de formation dans le cabinet comptable Execo Delpy.

Votre tutrice, Mme Lagrange, collaboratrice en charge des dossiers « Clients PME/PMI », vous confie les dossiers de deux clients : Telmat et Déméton.

Plusieurs travaux doivent être réalisés :

- le calcul de la TVA due ;
- le calcul d'un crédit de TVA.



**Cabinet comptable
EXECO DELPY**

Document 1 Note de Mme Lagrange

Note au stagiaire

Je vous demande de préparer la déclaration de TVA de mars pour le dossier Telmat. La gérante de l'entreprise a déposé une copie de l'extrait du grand-livre des comptes¹.

Je vous ai préparé un tableau préparatoire pour le calcul de la TVA. Complétez-le et remplissez la déclaration CA3 papier.

Pensez aussi à passer l'écriture de TVA sur bordereau.

Dès mon retour, je vérifierai votre travail. Si tout est correct, nous utiliserons la télédéclaration sur Internet.

Mme Lagrange

1. Voir page 136.

Document 2 Note de Mme Lagrange

Note au stagiaire

Je vous charge aussi de la déclaration de TVA de mars pour le dossier Déméton.

Vous avez à votre disposition un récapitulatif des opérations réalisées pendant le mois de mars.

Je vous ai préparé un tableau préparatoire pour le calcul de la TVA. Complétez-le et remplissez la déclaration CA3 papier à partir de ce tableau.

Pensez aussi à passer l'écriture de TVA sur bordereau.

Mme Lagrange

Document 3 Opérations réalisées au cours du mois de mars par le client Déméton

Ventes de marchandises HT en France (5,50 %) :	175 400 €
Ventes de marchandises HT en France (19,60 %) :	195 870 €
Ventes de marchandises HT au Canada :	136 920 €
Achats de marchandises HT en Allemagne (5,50 %) :	12 480 €
Achats de marchandises HT en France (5,50 %) :	296 500 €
Achats de marchandises HT en France (19,60 %) :	155 960 €
Achat d'une machine à commande numérique HT (19,60 %) :	69 800 €

Document 4 Tableau préparatoire pour le calcul de la TVA

TVA COLLECTÉE			
Libellé	Base HT	Taux	Montant
Ventes en France		19,60 %	
Ventes en France		5,50 %	
Ventes au Canada		0 %	
Acquisitions intracommunautaires		5,50 %	
Total de la TVA collectée			<input type="text"/>
Dont TVA intracommunautaire			<input type="text"/>
TVA DÉDUCTIBLE			
Libellé	Base HT	Taux	Montant
Achats en France		19,60 %	
Achats en France		5,50 %	
Acquisitions intracommunautaires		5,50 %	
Acquisitions d'immobilisations		19,60 %	
Total de la TVA déductible			<input type="text"/>
Crédit de TVA du mois précédent			<input type="text"/>
Total de la TVA déductible			<input type="text"/>
TVA à décaisser			<input type="text"/>
ou Crédit de TVA à reporter			<input type="text"/>



1 Le régime du réel normal

REPÈRE * COMPTABLE

Le régime du réel normal s'applique aux entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires HT annuel :

- supérieur à 763 000 € pour les entreprises commerciales ou industrielles ;
- supérieur à 230 000 € pour les entreprises prestataires de services.

Chaque mois, une déclaration CA3 est remplie et adressée au Trésor public du lieu de l'entreprise. Si le montant de la TVA due de l'année précédente est inférieur à 4 000 €, une déclaration trimestrielle suffit.

Les sommes portées sur la déclaration sont arrondies à l'euro le plus proche.

2 Le calcul de la TVA à décaisser

REPÈRE * COMPTABLE

Le montant de la TVA due à l'État (TVA à décaisser) s'obtient en faisant la différence entre le montant de la TVA collectée et le montant de la TVA déductible.

→ **Exemple** : une société a réalisé au mois de mars les opérations ci-dessous.

- Ventes de marchandises HT à 5,50 % : 210 500 € ; ventes de marchandises HT à 19,60 % : 370 000 € ; ventes de marchandises en Espagne : 26 940 € ; ventes de marchandises en Russie : 32 000 €.
- Fabrication par l'entreprise d'une machine pour ses propres besoins : coût HT = 21 000 €.
- Achats de marchandises HT à 5,50 % : 165 750 € ; achats de marchandises HT à 19,60 % : 198 000 € ; achats de marchandises à 5,50 % en Italie : 17 800 € ; achats de marchandises à 19,60 % en Australie : 7 000 €.
- Acquisition d'immobilisations HT à 19,60 % : 31 500 €.
- Crédit de TVA du mois précédent : 1 780 €.

• Calcul de la TVA à décaisser :

TVA collectée à 5,50 % : $210\,500 \times 5,50\% = 11\,577,50 \text{ €}$.

TVA collectée à 19,60 % : $370\,000 \times 19,60\% = 72\,520,00 \text{ €}$.

TVA collectée à 19,60 % sur la livraison à soi-même : $21\,000 \times 19,60\% = 4\,116,00 \text{ €}$.

TVA due intracommunautaire à 5,50 % : $17\,800 \times 5,50\% = 979,00 \text{ €}$.

Total de la TVA collectée : 89 192,50 €.

TVA déductible s/immobilisations : $(31\,500 + 21\,000) \times 19,60\% = 10\,290,00 \text{ €}$.

TVA déductible s/biens et services (5,50 %) : $(165\,750 + 17\,800) \times 5,50\% = 10\,095,25 \text{ €}$.

TVA déductible s/biens et services (19,60 %) : $(198\,000 + 7\,000) \times 19,60\% = 40\,180,00 \text{ €}$.

Crédit de TVA du mois précédent : 1 780,00 €.

Total de la TVA déductible : 62 345,25 €.

TVA due : 89 192,50 - 62 345,25 = 26 847,25 €.

• Écriture comptable de la déclaration :

4457105 TVA collectée 5,50 %	4457119 TVA collectée 19,60 %	44520 TVA due intracommunautaire	
11 577,50	76 636,00	979,00	
445620 TVA déductible s/immobilisations	445661 TVA déductible s/ABS	445662 TVA déd. s/acquis. intracommunautaires	44551 TVA à décaisser
10 290,00	49 296,25	979,00	26 848,00
	44567 Crédit de TVA	658 Charges diverses	
	1 780,00	0,75	

• Établissement de la déclaration de TVA CA3 :

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case <input type="checkbox"/>			
A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services <i>(Ventes en France)</i>	580 500	04 Exportations hors CE <i>(Ventes en Russie)</i>
02	Autres opérations imposables <i>(Livraison à soi-même)</i>	21 000	05 Autres opérations non imposables <i>(Vente en Espagne)</i>
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : <i>(Achats en Italie)</i>)	17 800	06 Livraisons intracommunautaires
			07 Achats en franchise
			32 000
			26 940
			0037
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxes	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux 19,6 % <i>(370 000 + 21 000)</i>	0206 391 000	76 636
09	Taux 5,5 % <i>(210 500 + 17 800)</i>	0105 228 300	12 557
9B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
			89 193
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco
			979
			0038
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations <i>Compte 44562 (6 174 + 4 116)</i>	0703	10 290
20	Autres biens et services <i>Compte 445661 + Compte 445662 (9 116,25 + 38 808 + 1 372 + 979)</i>	0702	50 275
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		1 780
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input style="width: 50px;" type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)
			62 345
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) <i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>	8003	
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
		31	Sommes à ajouter, exprimé en euros, y compris acompte congés
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>
			26 848

• Écriture comptable du paiement de la TVA :

44551 TVA à décaisser	5121 Banque
26 848,00	26 848,00

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE 0032
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables 0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :) 0031	06	Livraisons intracommunautaires 0034
		07	Achats en franchise 0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxes	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux 19,6 %	0206	
09	Taux 5,5 %	0105	
9B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0038

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) <input type="text"/>

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) 0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint 8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A 9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration) 8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés 9989
		31	Sommes à ajouter, exprimé en euros, y compris acompte congés 9999
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) <input type="text"/> <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

3 Le calcul d'un crédit de TVA

REPÈRE * COMPTABLE

Il y a un crédit de TVA lorsque la TVA collectée est inférieure à la TVA déductible.

→ **Exemple** : soient les montants suivants de TVA : TVA collectée : 68 740 € ; TVA déductible : 71 450 €.

Le montant de la TVA collectée est inférieur au montant de la TVA déductible (68 740 € - 71 450 € = - 2 710 €). Le crédit de TVA est alors inscrit en ligne 25 et reporté en ligne 27 de la déclaration CA3.

CRÉDIT		
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705 2 710
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>	8003 2 710

Au lieu que l'État rembourse l'entreprise du montant du crédit de TVA, celui-ci est reporté sur la déclaration du mois suivant (ligne 22).

22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001 2 710
----	---	------------

Écriture comptable :

44571 TVA collectée	445661 TVA déductible s/ABS	44567 Crédit de TVA
68 740,00	71 450,00	2 710,00

- 4 • Complétez le document 4 à l'aide des documents 2 et 3.
- 5 • Présentez la déclaration de TVA CA3 pour le client Déméton (annexe, page suivante).
- 6 • Comptabilisez la déclaration en date du 10/04 dans le bordereau de saisie ci-dessous.

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé

REPÈRE * COMPTABLE

Le remboursement d'un crédit de TVA

L'entreprise peut demander le remboursement du crédit de TVA dans deux hypothèses :

- en fin d'année civile si le crédit de TVA est supérieur à 150 € ;
- en fin de trimestre civil si le crédit de TVA est supérieur à 760 € (mais il faut alors que les trois mois du trimestre aient présenté un crédit de TVA). Dans ce cas, l'entreprise remplit le formulaire 3519 « Demande de remboursement de TVA » et indique, en ligne 26, le montant remboursé.

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE 0032
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables 0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	06	Livraisons intracommunautaires 0034
	0031	07	Achats en franchise 0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxes	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux 19,6 %	0206	
09	Taux 5,5 %	0105	
9B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0038
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations		0703
20	Autres biens et services		0702
21	Autre TVA à déduire		0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) <input type="text"/>

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) 0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint 8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A 9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration) 8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés 9989
	Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.	31	Sommes à ajouter, exprimé en euros, y compris acompte congés 9999
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) <input type="text"/> <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).